REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE RUSTIQUES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21110330400013

POSTE COMPTABLE: Centre des Finances de CARCASSONNE AGG

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: COMMUNE DE RUSTIQUES (3)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	27
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sono Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet 35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	40
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	43
D2 - Arrêté et signatures	44

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE RUSTIQUES	BP
	COMMUNE DE RUSTIQUES	2020

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	522
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	26
CARCASSONNE AGGLO	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valoura par hah	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1350.62	0
2	Produit des impositions directes/population	319.92	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1029.81	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	293	0
5	Encours de dette/population	81.49	0
6	DGF/population	203.34	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.29 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.348356 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.28 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.079133 %	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

<u> </u>	VUE D'ENSEMBLE				
	FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	884 228,00	552 562,00		
	1	1	ı		

	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 331 666,00

=		<u>-</u>
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	884 228,00	884 228,00

INVESTISSEMENT

-		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	237 745,00	248 605,00

	-		•
R E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 10 860,00	(si solde positif) 0,00

	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	248 605,00	248 605,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 132 833,00	1 132 833,00
---------------------	--------------	--------------

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	209 538,00	0,00	182 946,00	182 946,00	182 946,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	215 400,00	0,00	201 740,00	201 740,00	201 740,00
014	Atténuations de produits	62 890,00	0,00	53 893,00	53 893,00	53 893,00
65	Autres charges de gestion courante	32 313,00	0,00	32 562,00	32 562,00	32 562,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	520 141,00	0,00	471 141,00	471 141,00	471 141,00
66	Charges financières	900,00	0,00	600,00	600,00	600,00
67	Charges exceptionnelles	205 284,00	0,00	213 284,00	213 284,00	213 284,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	746 325,00	0,00	705 025,00	705 025,00	705 025,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	46 931,00		156 549,00	156 549,00	156 549,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	22 519,00		22 654,00	22 654,00	22 654,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			179 203,00	179 203,00	179 203,00
	TOTAL	815 775,00	0,00	884 228,00	884 228,00	884 228,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0	0,00
	=	
	ì	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 884 228,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 205,00	0,00	4 844,00	4 844,00	4 844,00
73	Impôts et taxes	255 578,00	0,00	179 000,00	179 000,00	179 000,00
74	Dotations et participations	190 327,00	0,00	270 281,00	270 281,00	270 281,00
75	Autres produits de gestion courante	62 200,00	0,00	59 200,00	59 200,00	59 200,00
	Total des recettes de gestion courante	545 310,00	0,00	537 325,00	537 325,00	537 325,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00	0,00	237,00	237,00	237,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	558 310,00	0,00	537 562,00	537 562,00	537 562,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	TOTAL	573 310,00	0,00	552 562,00	552 562,00	552 562,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 331 666,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 884 228,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042* – *RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040* – *DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 500.00	0.00	16 710.00	16 710,00	16 710,00
204	Subventions d'équipement versées	12 000.00	0.00	7 220.00	7 220,00	7 220,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	0.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
22	Immobilisations recues en affectation (6)	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
20	Total des opérations d'équipement	73 450,00	0,00	124 015,00	124 015,00	124 015,00
		,	,	,	,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Total des dépenses d'équipement	112 950,00	0,00	152 945,00	152 945,00	152 945,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 500,00	0,00	59 800,00	59 800,00	59 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses financières	21 500,00	0,00	69 800,00	69 800,00	69 800,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	134 450,00	0,00	222 745,00	222 745,00	222 745,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	TOTAL	149 450,00	0,00	237 745,00	237 745,00	237 745,00

The state of the s	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 860,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	248 605.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 700,00	0,00	38 045,00	38 045,00	38 045,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	51 700,00	0,00	38 045,00	38 045,00	38 045,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 350,00	0,00	9 997,00	9 997,00	9 997,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	81 399,00	0,00	10 860,00	10 860,00	10 860,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes financières	103 749,00	0,00	31 357,00	31 357,00	31 357,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	155 449,00	0,00	69 402,00	69 402,00	69 402,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	46 931,00		156 549,00	156 549,00	156 549,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	22 519,00		22 654,00	22 654,00	22 654,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	69 450,00		179 203,00	179 203,00	179 203,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	224 899,00	0,00	248 605,00	248 605,00	248 605,00
						+
		R 001 SOLDE D'EXI	ECUTION POSIT	TIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	0,00
						=
		TOTAL DES	RECETTES D'	INVESTISSEMEN	T CUMULEES	248 605,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	164 203,00
---	--------------------------	------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	182 946,00		182 946,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 740,00		201 740,00
014	Atténuations de produits	53 893,00		53 893,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 562,00		32 562,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	600,00 213 284,00 0,00	0,00 0,00 22 654,00 0,00	600,00 213 284,00 22 654,00 0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		156 549,00	156 549,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	705 025,00	179 203,00	884 228,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 884 228,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	59 800,00	0,00	59 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	124 015,00		124 015,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	16 710,00	0,00	16 710,00
204	Subventions d'équipement versées	7 220,00	0,00	7 220,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00	15 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
D	Dépenses d'investissement – Total	222 745,00	15 000,00	237 745,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	10 860,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	248 605,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	24 000,00		24 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 844,00		4 844,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	179 000,00		179 000,00
74	Dotations et participations	270 281,00		270 281,00
75	Autres produits de gestion courante	59 200,00	0,00	59 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	237,00	0,00	237,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
R	ecettes de fonctionnement – Total	537 562,00	15 000,00	552 562,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 331 666,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 884 228,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 997,00	0,00	9 997,00
13	Subventions d'investissement	38 045,00	0,00	38 045,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	500,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
28	Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00	0,00 22 654,00	0,00 22 654,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
4 81	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		156 549,00	156 549,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00
	Recettes d'investissement – Total	58 542,00	179 203,00	237 745,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 10 860,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 248 605,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	209 538,00	182 946,00	182 946,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	800,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	250,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60621	Combustibles	2 300,00	2 200,00	2 200,00
60622	Carburants	2 200,00	2 000,00	2 000,00
60623 60631	Alimentation Fournitures d'entretien	1 600,00 3 000,00	1 850,00 3 000,00	1 850,00 3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	11 900,00	11 900,00
60636	Vêtements de travail	720,00	750,00	750,00
6064	Fournitures administratives	1 995,00	1 200,00	1 200,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	250,00	260,00	260,00
6067	Fournitures scolaires	150,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	4 500,00	4 350,00	4 350,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	8 700,00	6 000,00	6 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	3 700,00	3 700,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	800,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	81 315,00	60 000,00	60 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	2 500,00	2 500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 600,00	1 200,00	1 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	4 600,00	7 400,00	7 400,00
6161	Multirisques	5 803,00	5 931,00	5 931,00
6168	Autres primes d'assurance	1 915,00	2 035,00	2 035,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	250,00	250,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 100,00	1 300,00	1 300,00
6261	Frais d'affranchissement	640,00	520,00	520,00
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	400,00	1 200,00	1 200,00
63512	Taxes foncières	7 500,00	7 500,00	7 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	215 400,00	201 740,00	201 740,00
6218	Autre personnel extérieur	7 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	120,00	120,00
6336 6411	Cotisations CNFPT et CDGFPT Personnel titulaire	2 800,00 115 000,00	2 565,00 112 000,00	2 565,00 112 000,00
6413	Personnel non titulaire	13 500,00	27 500,00	27 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	18 400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 000,00	23 600,00	23 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 000,00	27 200,00	27 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 150,00	1 200,00	1 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 800,00	4 355,00	4 355,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 400,00	2 200,00	2 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	62 890,00	53 893,00	53 893,00
739211	Attributions de compensation	62 890,00	53 893,00	53 893,00
65	Autres charges de gestion courante	32 313,00	32 562,00	32 562,00
6531	Indemnités	14 100,00	17 100,00	17 100,00
6533	Cotisations de retraite	600,00	790,00	790,00
6535	Formation	120,00	120,00	120,00
6553	Service d'incendie	6 493,00	6 542,00	6 542,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 600,00	4 000,00	4 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	4 000,00	4 000,00
65888	Autres	2 400,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	520 141,00	471 141,00	471 141,00
66	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656) Charges financières (b)	900,00	600,00	600,00
66111		800,00	·	600,00
6688	Intérêts réglés à l'échéance Autres	100,00	600,00 0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	205 284,00	213 284,00	213 284,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
678	Autres charges exceptionnelles	204 284,00	213 284,00	213 284,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	746 325,00	705 025,00	705 025,00
023	Virement à la section d'investissement	46 931,00	156 549,00	156 549,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	22 519,00	22 654,00	22 654,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	22 519,00	22 654,00	22 654,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	69 450,00	179 203,00	179 203,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	69 450,00	179 203,00	179 203,00
_	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	815 775,00	884 228,00	884 228,00

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	884 228,00

<u>Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)</u>

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

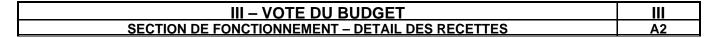
⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁹⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	24 000,00	24 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	24 000,00	24 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 205,00	4 844,00	4 844,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 400,00	1 400,00	1 400,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	405,00	444,00	444,00
704	Travaux	2 500,00	0,00	0,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	1 400,00	1 200,00	1 200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	1 800,00	1 800,00
73	Impôts et taxes	255 578,00	179 000,00	179 000,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	216 578,00	167 000,00	167 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	27 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74	Dotations et participations	190 327,00	270 281,00	270 281,00
7411	Dotation forfaitaire	55 188,00	54 927,00	54 927,00
74121	Dotation de solidarité rurale	31 153,00	34 214,00	34 214,00
74127	Dotation nationale de péréquation	16 325,00	17 003,00	17 003,00
742	Dot. aux élus locaux	3 030,00	3 033,00	3 033,00
744	FCTVA	0,00	910,00	910,00
74718	Autres participations Etat	8 510,00	1 893,00	1 893,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 378,00	6 300,00	6 300,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	8 931,00	85 013,00	85 013,00
748388	Autres	15 542,00	15 937,00	15 937,00
7488	Autres attributions et participations	45 270,00	51 051,00	51 051,00
75	Autres produits de gestion courante	62 200,00	59 200,00	59 200,00
752	Revenus des immeubles	62 000,00	59 000,00	59 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	200,00	200,00	200,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	545 310,00	537 325,00	537 325,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	13 000.00	237.00	237.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	37,00	37,00
7788	Produits exceptionnels divers	13 000,00	200,00	200,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	558 310,00	537 562,00	537 562,00
	= a+b+c+d	300 310,00	007 002,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
722	Immobilisations corporelles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	15 000,00	15 000,00	15 000,00
T	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	573 310,00	552 562,00	552 562,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	331 666,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	884 228,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Chap / art (1) Libellé (1)		Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010 Stocks		0,00	0,00	0,00
20			16 710,00	16 710,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	10 500,00	13 500,00	13 500,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	3 210,00	3 210,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	12 000,00	7 220,00	7 220,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	12 000,00	7 220,00	7 220,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 000,00	5 000,00	5 000,00
2112	Terrains de voirie	12 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
124	Opération d'équipement n° 124 (5)	21 650,00	23 000,00	23 000,00
128	Opération d'équipement n° 128 (5)	0,00	4 000,00	4 000,00
140	Opération d'équipement n° 140 (5)	0,00	66 415,00	66 415,00
141	Opération d'équipement n° 141 (5)	10 100,00	4 800,00	4 800,00
142	Opération d'équipement n° 142 (5)	31 800,00	5 000,00	5 000,00
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	9 900,00	20 800,00	20 800,00
	Total des dépenses d'équipement	112 950,00	152 945,00	152 945,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 500.00	59 800,00	59 800.00
1641	Emprunts en euros	18 000,00	57 800,00	57 800,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses financières	21 500,00	69 800,00	69 800,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	134 450,00	222 745,00	222 745,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21311	Hôtel de ville	5 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	10 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	149 450,00	237 745,00	237 745,00

	<u> </u>
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	10 860,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	248 605,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 700,00	38 045,00	38 045,00		
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	10 180,00	10 180,00		
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	10 180,00	10 180,00		
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	11 069,00	11 069,00		
13258	Subv. non transf. Autres groupements	11 700,00	6 616,00	6 616,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	40 000,00	0,00	0,00		
1641	Emprunts en euros	40 000,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
	Total des recettes d'équipement	51 700,00	38 045,00	38 045,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 749,00	20 857,00	20 857,00		
10222	FCTVA	7 350,00	8 897,00	8 897,00		
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00	1 100,00	1 100,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	81 399,00	10 860,00	10 860,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	500,00	500,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		
024 Produits des cessions d'immobilisations		10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total des recettes financières	103 749,00	31 357,00	31 357,00		
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL RECETTES REELLES	155 449,00	69 402,00	69 402,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	46 931,00	156 549,00	156 549,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	22 519,00	22 654,00	22 654,00		
2802	Frais liés à la réalisation des document	3 077,00	2 922,00	2 922,00		
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	6 097,00	6 096,00	6 096,00		
28041582	GFP : Bâtiments, installations	9 603,00	9 603,00	9 603,00		
28051	Concessions et droits similaires	3 742,00	4 033,00	4 033,00		
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 450,00	179 203,00	179 203,00		
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	69 450,00	179 203,00	179 203,00		
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	224 899,00	248 605,00	248 605,00		
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)					

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	248 605,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 124 (1) LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	23 506,36	a 0,00	23 000,00	b 23 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 506,36	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 676,78	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	20 829,58	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-23 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1) LIBELLE : RENOVATION EGLISE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	6 388,80	a 0,00	4 000,00	b 4 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 388,80	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 388,80	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-4 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 140 (1) LIBELLE : Agenda accessibilité programmée des ERP

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	600,00	a 0,00	66 415,00	b 66 415,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	600,00	0,00	66 415,00	66 415,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	600,00	0,00	66 415,00	66 415,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
1	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 31 429,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 429,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	10 180,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	10 180,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	11 069,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-34 986,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 141 (1) LIBELLE : MISES AUX NORMES EP

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	4 800,00	b 4 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 5 016,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 016,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	5 016,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	216,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 142 (1) LIBELLE : AMÉNAGEMENT CHEMINS PIÉTONNIERS

Art. (2)	Libellé (2)			Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)		
	DEPENSES	35 589,72	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	35 589,72	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
2113	Terrains aménagés autres que voirie	35 589,72	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-5 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET					
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3				

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1) LIBELLE : ACHAT MATERIEL

Art. (2)	Réalisations Restes à cumulées au réaliser N-1 (3) 01/01/N (5)		Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
	DEPENSES	67 839,73	a 0,00	20 800,00	b 20 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	67 839,73	0,00	20 800,00	20 800,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 996,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 189,23	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 258,05	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 620,35	0,00	600,00	600,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 179,05	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 597,05	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		` ' ' '			
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 1 600,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	1 600,00		
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	1 600,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-19 200,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des					179 385,43									
établissements financiers (Total) 1641 Emprunts en euros (total)					179 385,43									
						_						-		
Achat véhicules Livret A	CRCAM CDCPD	28/06/2016 08/12/1997	2016-10-01 1998-03-31	01/01/2017 01/05/1999	40 000,00 69 567,06	F R		0,770 1,550	0,770 1,550	EURO EURO	A A	C P	N N	A-1 A-1
Livret A	CDCPD	30/11/2000	2000-12-06	01/01/2002	19 818,37	V		1,950	1,950	EURO	Α	С	N	A-1
Livret A	CDCPD	31/03/2006	2006-04-04	01/05/2006	50 000,00	R	Euribor 12 mois	1,900	1,900	EURO	Α	Р	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					179 385,43										

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES					
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2				

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON I AN IVATOR			s et dettes au 01/01		/ /			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		42 538,67					17 704,76	591,76	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		42 538,67					17 704,76	591,76	0,00	0,00
Achat véhicules Livret A Livret A	2 Z	0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1	10 115,34 26 254,28 2 284,94	1,00 11,00 2,00	F R V		0,770 1,550 1,450	10 115,34 2 558,35 1 146,96	77,89 406,94 33,13	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
Livret A	N	0,00	A-1	3 884,11	1,00	R	Euribor 12 mois	1,900	3 884,11	73,80	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

		Emprunts et dettes au 01/01/N										
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		42 538,67					17 704,76	591,76	0,00	0,00

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		/\Z.IO	7 (17 11 11 10 17											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4 - I TPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)									
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices		
					euro				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0			
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	42 538,67	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(D) Multiplicateur jusqu a 5 ; multiplicateur jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits						0		
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00		
	Montant en euros						0,00		

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV				
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE					
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6				

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Dont		
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(ex : émissions publiques ou privées)						

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): 730 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	04/02/1970
L	Réalisation des documents d'urbanisme	5	27/03/2017
L	Concessions et droits similaires	5	27/03/2017
L	Subv d'équipements versées autres groupements	15	27/03/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	67 800,00	I 67 800,00		
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	57 800,00	57 800,00		
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00		
1641	Emprunts en euros	57 800,00	57 800,00		
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00		
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00		
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00		
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		
1681	Autres emprunts	0,00	0,00		
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00		
1687	Autres dettes	0,00	0,00		
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	10 000,00	10 000,00		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves				
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	67 800,00	0,00	10 860,00	78 660,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

 	RESSUURCES PROPRES								
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)					
RECETTES	G (RESSOURCES PROPRES) = a + b	199 200,00	III	199 200,00					
Ressource	es propres externes de l'année (a)	9 997,00		9 997,00					
10222	FCTVA	8 897,00		8 897,00					
10223	TLE	0,00		0,00					
10226	Taxe d'aménagement	1 100,00		1 100,00					
10228	Autres fonds	0,00		0,00					
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00					
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00					
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00					
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00					
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00					
26	Participations et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières								
Ressource	es propres internes de l'année (b) (3)	189 203,00		189 203,00					
15	Provisions pour risques et charges								
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00					
26	Participations et créances rattachées								
27	Autres immobilisations financières								
28	Amortissement des immobilisations								
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 922,00		2 922,00					
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	6 096,00		6 096,00					
28041582	GFP : Bâtiments, installations	9 603,00		9 603,00					
28051	Concessions et droits similaires	4 033,00		4 033,00					
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations								
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours								
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices								
49	Prov. dépréc. comptes de tiers								
59	Prov. dépréc. comptes financiers								
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00					
021	Virement de la sect° de fonctionnement	156 549,00		156 549,00					

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	199 200,00	0,00	0,00	10 860,00	210 060,00

	M	lontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	78 660,00
Ressources propres disponibles	IV	210 060,00
Solde	V = IV - II (6)	131 400.00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou Montant initial	prêteur ou	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		(6) Ca	Catégorie d'emprunt	Catégorie	Catégorie d'emprunt	Catégorie d'emprunt	d'emprunt	Catégorie	Indices ou devises pouvant	_	ntie au cours de ercice								
	Année	Profil	. •	chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital												
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00												
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00												
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00												
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00												

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	18 296,52
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	18 296,52
Recettes réelles de fonctionnement	II	537 562,00

Port des gerenties d'empreunt secondées su titre de l'eversies en 9/ (2)		2.42
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	3,40

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
`,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	2,00	3,00	1,80	0,50	2,30
Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal de 2e classe Rédacteur	C C B	0,00 0,00 1,00	1,00 1,00 0,00	1,00 1,00 1,00	0,00 0,80 1,00	0,50 0,00 0,00	0,50 0,80 1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	1,00	3,00	1,50	1,00	2,50
Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 2e classe FILIERE SOCIALE (d)	C C	1,00 1,00 0,00	1,00 0,00 0,00	2,00 1,00 0,00	0,50 1,00 0,00	1,00 0,00 0,00	1,50 1,00 0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	1,00	1,00	0,83	0,00	0,83
Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	С	0,00	1,00	1,00	0,83	0,00	0,83
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	4,00	7,00	4,13	1,50	5,63

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C 1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

or Eini bor Enconnection (cano)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	С	ADM	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	С	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,
 - de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CARCASSONNE AGGLO	01/01/2013		0,00
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ТБРВ	339 000,00	1,02	32,36	1,00	109 700,00	0,00
TFPNB	30 974,00	1,06	109,45	1,00	30 974,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES:
Pour: 15
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 08/06/2020

Présenté par Le Maire (1), A Rustiques, le 15/06/2020 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Rustiques, le 15/06/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

	<u> </u>
BOYER Arnaud	
CERCIAT Régis	
COSTA Odile	
GARCIA Nicolas	
GUISTI Jean-Charles	
JESUPRET Nathalie	
JOURDA Sandra	
MOLINIER Séverine	
MOURLAN Sophie	
POLLAK Roxana	
ROMERO Antoine	
RUFFEL Henri	
SOULIE Bastien	
VAUJANY FORGIA Aline	
WATRELOT Fabrice	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.